

HISTOIRE DE LA DINANDERIE.

3 mai 2008 - Michel HUBERT

Beaucoup de Dinantais, généalogistes ou non, ont certainement parmi leurs ancêtres l'un au l'autre de Godinne ou de Saint Hubert qui furent batteurs de cuivres et donc dinandiers .

Il était temps de décrire et de développer sur ce site l'épopée de la principale activité artistique qui fit à travers l'histoire le renom de Dinant et de ses Copères.

Le premier article sera emprunté à Edouard Gérard qui s'y était fort intéressé dans une petite plaquette parue en 1958 mais malheureusement introuvable de nos jours

LES ORIGINES

On dénomme âge de la pierre, la première période des temps préhistoriques, la seconde est dite âge du bronze. Le bronze n'est autre chose que ce que les anciens appelaient : airain de « *aes* » = cuivre. Le cuivre a été connu dès les origines de l'humanité parce qu'il est brillant à l'état natif et se distinguait ainsi facilement. Il est relativement rare en cet état et l'île de Chypre où il était abondant a pris son nom de ce métal « *kupros* ». L'airain ou bronze n'était qu'un alliage où le cuivre entraînait pour la plus grande partie associé à l'étain et au zinc parfois au plomb. Dans l'antiquité, on a réalisé des alliages de cuivre avec l'or et l'argent.

Le zinc qui n'a été connu comme métal particulier qu'assez tard, se tire d'un minerai dit calamine (Cadmium) ou blende. Le cuivre, qui est un métal rouge brun, allié au zinc, a donné le laiton ou cuivre jaune (*orikalcos*), Pline (t 79 av. J.-Ch) parle de l'aurichalque et du cadmium.

Le laiton était le métal dont usaient les métallurgistes de la vallée de la Meuse. A Dinant, les batteurs de cuivre ne sont pas désignés autrement dans les textes que sous la dénomination de « ouvriers de jaune ouvrage ».

Le laiton s'oxydant facilement et revêtant un aspect gris verdâtre, le vert de gris, devait être protégé par un enduit protecteur si on voulait lui conserver son éclat jaune doré. Dans la pratique, les détenteurs d'objets en laiton, notamment de batteries de cuisine, se trouvaient forcés à « recurer » fréquemment ces objets. Jusqu'à la fin du siècle dernier dans nos régions, le recurage du vendredi était un des gros soucis des ménagères. Les guerres ayant absorbé le bronze et le cuivre, le goût prononcé pour le laiton a disparu au profit du cuivre rouge qui n'exige pas de soin.

Un âge du cuivre a dû précéder l'âge du bronze, le cuivre et l'étain, composés du bronze se trouvant à l'état natif et assez facilement.

Tout récemment, dans les grottes préhistoriques du mont Cronio à Sciacca (Sicile) on a trouvé de très curieux vestiges de la période de transition dite âge du cuivre qui, en Sicile, a duré plusieurs siècles, de 2500 à 1800 avant Jésus-Christ. En Moyen-Orient et en Asie, il a été encore d'une plus longue durée.

Cet âge du bronze correspond à la période des habitations lacustres (palaffites) trouvées surtout dans les Iles Britanniques, en Suisse et en Danemark. Au près de ces habitats, on a trouvé des armes et des objets de parure et d'ornementation.

Plus tard, le bronze a été employé à divers usages, mais spécialement pour la statuaire.

L'âge du fer n'est apparu que plus tard, ce métal ne se trouvant qu'à l'état de minerai. Or, ce minerai est particulièrement abondant dans la province de Namur, comme d'ailleurs, toute la région de l'Ardenne et de l'Eifel l'est dans toutes les sortes de minerais.

Il y a lieu de signaler que la région abonde en gisements de terre plastique, la *derle* (en wallon : dielle) réfractaire à la chaleur. Cette terre a servi au parement des fourneaux et la fabrication de creusets pour la fonte. Dinant en a fourni des milliers qui hors d'usage, servaient de témoin de la mitoyenneté des murs séparatifs des maisons. La proximité d'importantes mines de zinc à Moresnet, La Calamine et Ait-Berg a particulièrement bien servi les intérêts des métallurgistes qui allaient travailler le laiton et s'illustrer sous le nom de batteurs de cuivre.

La métallurgie du fer dans nos régions remonte à la plus haute antiquité, ainsi que cela a été démontré par l'existence de nombreux bas fourneaux témoins de la fonte primitive. Après l'apparition des hauts-fourneaux, on a pu réemployer avec grand profit les « crayats de Sarasins » expression populaire pour désigner les scories provenant des fourneaux anciens. " n'est pas surprenant que la population de métallurgistes en dehors des témoignages antérieurs à l'ère chrétienne ait donné à l'époque romaine des établissements du genre de celui découvert à Anhéé datant du I^{er} siècle où le travail des métaux a laissé des preuves certaines de l'habileté des ouvriers de l'époque.

Le travail de la métallurgie n'a pas cessé et s'est traduit par l'installation sur les moindres cours d'eau de forges, fourneaux, marteaux où ils ont proliféré de façon incroyable, faisant la fortune de leurs exploitants. Le métier des ferons, en liégeois on disait febvres, le plus important des métiers de Namur, a étendu sa réglementation à tous les nombreux centres de travail du fer du Namurois. Rien de surprenant que le travail du cuivre délaissé à Huy, ville liégeoise, ait été continué avec profit et éclat à Dinant-, autre ville liégeoise et à Bouvignes, deuxième ville du comté de Namur, limitrophe de Dinant.

Déjà dès les Mérovingiens, la renommée des « orfèvres » de la vallée de la Meuse était faite ; elle prit une grande ampleur avec les Carolingiens originaires de la région mosane et qui firent d'Aix-la-Chapelle le centre de leur empire. Les nombreuses abbayes protégées par les empereurs (Stavelot-Malmédy, Cornelimunster, Inde, Lobbes, Brogne, Waulsort, Hastière, etc) devinrent des foyers de culture artistique dont les œuvres de Godefroid de Claire, Renier de Huy, Nicolas de Verdun, Hugo d'Oignies et Combien d'autres fournissent le témoignage.

Trévoux dans son dictionnaire écrit : On appelle Dinanderies les marchandises de cuivre jaune que la ville de Dinant envoie par toute l'Europe. On appelle même en plusieurs lieux les chaudronniers « Dinandiers ». Ces ouvrages se nommaient COPERERIES de Dinant. du mot latin Cuprum (cuivre) et les Ouvriers COPERES, sobriquet resté aux Dinantais.

Michelet, dans son Histoire de France, écrit que l'on appelle dinanderie les grandes œuvres de chaudronnerie historiée. Cette orfèvrerie de cuisine se fabriquait surtout à Dinant et à Lyon. On exécutait au marteau les figures et les personnages dont on décorait les plats, les

bassins et les *coquemars* (vases à anse et à gros ventre). Après le sac de Dinant par Charles le Téméraire, les habitants de cette ville vinrent en France ; ils se répandirent dans les provinces et nos chaudronniers d'Auvergne et de Normandie, déjà artistes et bons imitateurs de Dinant se dirent dès lors « dinandiers de Dinant ».

En fait, la production des objets en cuivre dans la vallée de la Meuse, au début, portait sur de la chaudronnerie : chaudrons, bassins, poêles, etc. La ville de Huy semble avoir lancé le produit ; ce n'est qu'au XII^{ème} siècle que Dinant supplanta Huy et finit par exercer un monopole de fait pour arriver bientôt à donner son nom à l'industrie tout entière.

Jehan Renart (1190-1240) auteur du roman de la Rose ou de Guillaume de Dôle écrit à un moment de son récit que l'empereur ne graciera pas le sénéchal coupable

Por tant d'or com il a d'archal

A Hui, ou l'on fet les chaudières.

Ce qui prouve qu'aux environs de 1210, la renommée des « orfèvres » hutois n'était pas complètement perdue. Renier de Huy, auteur des Fonts de Saint-Barthélemy, n'était pas mort depuis bien longtemps. On voit par là que la fabrication d'objets d'usage n'empêchait pas les « orfèvres » de réaliser de purs chefs-d'œuvre. Il est naturel d'ailleurs d'entamer une production en la faisant porter sur des objets d'usage courant et d'écoulement facile. Ainsi Dinantais et Hutois firent-ils d'abord chaudières et bassins qui étaient empilés par séries pour faciliter le transport et la négociation.

Le tarif du port de Damme de 1252 porte textuellement, en fixant les droits dus sur les objets en cuivre : « si plures sint cacabus vel pelvis vel olla cuprea) in uno ligamine facto apud Dinant vel alibi ubi fieri salent... ». Il s'agit bien de marchandises vendues en gros et séries « in uno ligamine » ; en effet, les chaudières et bassins étaient emboîtés les uns dans les autres, protégés par des sortes de mannes en osier.

Les ateliers de batteurs comportaient un batteur et trois aides : ces batteurs entreprenaient à façon un nombre déterminé d'objets pour lesquels les grands marchands leur fournissaient cuivre, étain et zinc et ils assuraient les débouchés. Les pièces spéciales de caractère artistique : lutrins, chandeliers, fonts, faisaient l'objet de contrats spéciaux. Cette « orfèvrerie » surtout destinée aux églises était fondue ou coulée et travaillée au burin, etc.

Il y avait, c'est certain : une vraie émulation entre batteurs bouvignois et batteurs dinantais. Je ne crois pas cependant qu'elle ait jamais pris l'allure d'une rivalité hargneuse allant jusqu'au point où certains chroniqueurs de l'époque veulent la faire aller.

Suivant une ordonnance du comte de Namur Guillaume I, les Bouvignois étaient divisés en trois groupes de batteurs : les *hialmeliens*, faiseurs de chaudrons et de pièces de harnachement ; les *pailiers*, faiseurs de poêles et poêlons ; les *faiseurs de bachiens* .

Leur travail se différençait du travail dinantais puisque Philippe le Bon, autorisant l'établissement du métier à Namur après le sac de 1466, dit formellement : « *attendu que ... les ouvraiges de batrye que l'on faisoit et ouvroit audit lieu de Dynant estoient autres et d'autre façon que ceulx que l'on fait et euvre en nostre ville de Bouvignes* ».

LE METIER DES BATTEURS DE CUIVRE

Il n'est pas possible de fixer, même approximativement la date de naissance de la corporation des batteurs de cuivre. Elle doit avoir pris corps au début du XIII^e siècle et, en raison de l'importance de son commerce d'exportation, elle ne tarda pas à jouer un rôle de premier plan, tant dans la vie politique que dans la vie économique de Dinant.

Le premier document qui parle des batteurs, comme tels, est du 14 décembre 1255 ; c'est le règlement imposé à la corporation par Henri de Gueldre, prince élu de Liège. Ce règlement politique et corporatif remplaçait la charte de privilèges originaire du métier. Cette charte fut remise en mains du prince Jean de Bavière après la bataille d'Othée (1408) à la suite de la sentence du 24 octobre qui abolissait les corporations. Elle ne fut jamais restituée, ce qui explique que les premiers statuts des batteurs nous sont inconnus. La modération de la sentence d'octobre 1408 intervenue en août 1409, imposait aux métiers l'obligation de demander au prince une nouvelle réglementation.

Le 11 mars 1411, à l'occasion d'une visite à Dinant, Jean de Bavière donna aux batteurs et sans doute contre finances, une nouvelle charte. Celle-ci fixait au dimanche avant la saint-Jean-Baptiste la réunion générale du métier dont les membres devaient élire vingt prudhommes non parents jusqu'au 4^{ème} degré ; ces prudhommes désignaient quatre maîtres appelés *mayers*, qui devaient prêter serment devant le maire et les échevins de Dinant ; ces mayeurs élaient alors six *maîtres* et les échevins en nommaient six autres qui tous ensemble formaient le corps des Douze, juridiction du métier. Mayeurs et Douze avaient ensemble la direction de celui-ci. Ils ne pouvaient s'écarter des prescriptions de la charte, ni rien faire pour la modifier ; ils renonçaient formellement à tout autre réglementation ou privilège.

A cette époque, Dinant faisait avec l'Angleterre, un important commerce d'articles de cuivre. Pour des raisons que nous ignorons, des batteurs quittèrent furtivement la ville, emportant avec eux tous leurs outils et biens meubles. Les mayeurs et douze s'émurent de ce départ et firent intervenir la ville pour que le projet des fugitifs ne put être mis à exécution, eu égard au très grand préjudice que cela causerait et à la ville et au prince lui-même ; en effet, ce dernier percevait une large part des amendes prononcées par la juridiction du métier (7 septembre 1455).

Pour l'industrie des batteurs, le sac de Dinant, en 1466, fut véritablement un coup mortel ; elle était au plus haut degré de prospérité et du jour au lendemain, elle disparaissait avec la ville trop orgueilleuse qui l'avait abritée avec un soin jaloux. Pour les survivants de la catastrophe, ils se réfugièrent où ils purent : à Namur, à Huy, à Liège, à Middelbourg en Flandre, à Aix-la-Chapelle, en France.

Le 15 septembre 1466 - un mois ne s'était pas écoulé depuis le sac - que Charles le Téméraire autorisait les marchands batteurs et leurs ouvriers à s'installer à Namur. Il donnait satisfaction à une requête de la ville de Namur qui avait estimé l'occasion favorable d'implanter chez elle l'industrie dinantaise. Le 18 septembre - on ne perdait pas de temps, - Philippe le Bon confirmait cette autorisation - et, le lendemain, il faisait publier les statuts des batteurs namurois calqués sur ceux qui régissaient ce métier à Dinant. Les maîtres batteurs furent reçus comme tels à Namur et il ne manqua pas de Dinantais pour s'inscrire.

Cependant, dès le début de 1467, on voulut les astreindre à un serment dont malheureusement nous ne connaissons pas les termes, ce qui décida beaucoup d'entre eux à quitter Namur.

L'antagonisme entre Liégeois et Bourguignons restait fort vif ; c'est ainsi que les Liégeois devaient obtenir des sûretés ou sauf-conduits pour pouvoir séjourner sur les terres du duc de Bourgogne.

Le chevalier Pierre Bladelin, conseiller et maître d'hôtel de Charles le Téméraire, avait attiré dans sa seigneurie de Middelbourg, plusieurs batteurs dinantais et désirait les faire bénéficier de la situation privilégiée que Dinant occupait en Angleterre au titre de ville hanséatique. D'autre part, les Dinantais résidant à Londres s'étaient vus retirer leurs privilèges en raison de leur attitude politique, - ils s'étaient prononcés pour le comte de Warwick. - Edouard IV, après sa défaite à Nottingham, avait trouvé refuge dans les états de son beau-frère Charles de Bourgogne et Pierre Bladelin, profitant de sa situation à la cour du duc, s'empressa de solliciter le roi Edouard pour qu'il restituât aux Dinantais réfugiés dans sa seigneurie les privilèges dont les batteurs jouissaient autrefois dans ses états.

Enfin, le 18 décembre 1478, Louis de Bourbon rendait aux batteurs la jouissance des statuts qui leur avaient été accordés en 1411 par Jean de Bavière. Ces statuts furent à nouveau confirmés par Georges d'Autriche (5 décembre 1555) parce que l'octroi de 1478 avait disparu lors de l'occupation de la ville par les Français. Les batteurs de Namur et de Bouvignes ayant décidé de suspendre leur activité pendant le mois d'août, le notifièrent en juillet 1484, aux batteurs de Dinant qui, le 30 juillet, répondirent à leurs confrères que leur misère ne leur permettait pas de cesser le travail.

En 1492, Jean de Hornes se voyait forcé sur plainte des Dinantais, d'inviter les Namurois à cesser d'importuner les Dinantais et de mettre des entraves à leur commerce.

Le 25 mars 1542, le maieur et les douze des batteurs de Bouvignes se plaignirent à Henry de Lespinée, conseiller de l'empereur, de ce que les PP. Croisiers de Dinant tiraient de la derle du pays de Namur. Le prieur des Croisiers soutint que cela n'était pas exact et qu'il fallait qu'il fut prouvé que l'extraction se faisait dans le comté, il ajoutait qu'il offrait de céder la derle aux Bouvignois au même prix que celui qu'il exigeait des Dinantais. Les plaignants furent mis en demeure d'établir avant les Pâques que la derle était extraite au pays de Namur.

Les Français ayant pris et saccagé Bouvignes, une dizaine de jours après ce désastre, le 17 juillet 1554, Jehan Andrieu, Thomas de Villenfagne, François de Verenne, Jean de Godinne et autres batteurs agissant au nom de tout le métier, requièrent les batteurs de Dinant de les admettre dans leur compagnie au même titre que les Dinantais. Ceux-ci « *esmeus de compassion et charité* » accordèrent l'inscription dans leur métier à la condition qu'elle fut sollicitée avant la saint-Gilles et ils disaient donner leur assentiment « *soubz espoire que si semblable fortune et dangir en temps future advenoit a nous ou nos successeurs (que Dieu ne veuille) qu'ils nous feroient les semblables* ». C'était donner un bel exemple de solidarité. Il fut entériné par la cour des échevins le 8 février 1555.

En mai 1537, les batteurs avaient décidé que tout confrère qui ferait travailler hors ville serait passible d'amende. Cette décision avait été mise en garde de loi le 7 février 1538. Cependant, elle n'avait pas été approuvée comme faire se devait par le prince-évêque et ce ne fut que le 9 janvier 1570 que Gérard de Groesbeek l'approuva, à la demande des frères Lombart et Jean Tabollet. A cette époque, la batterie dinantaise n'arrivait pas à suffire aux demandes du marché d'Anvers. Cette pénurie de marchandise de batterie doit se trouver à l'origine de ce débat.

Vers 1600, la ville de Dinant se plaint au prince de ce que depuis deux ou trois ans « *quelcques espritz esventez et inquiets du corps des batteurs se sont transportez ailleurs avec leurs outilz et instrumentz et communicquent l'arte et manufacture aux estrangers laquelle a esté de tout temps propre et particulière a vostre dite ville et appelée pour ceste cause des François, Dinanderie qui cause qu'icelle s'en va despeuplée, déserte et abandonnée* ». La ville réclame des mesures sévères contre les absents s'ils ne rentrent dans les trois mois. Cette plainte démontre bien, et l'importance de la batterie et aussi que des temps difficiles sont venus qui préludent à la décadence de cette industrie.

En 1622, pour la première fois, on voit paraître le métier des potiers et fondeurs qui a fait approuver ses statuts par le prince-évêque, statuts reproduits d'autres leur accordés, en 1511. Du texte on doit conclure que précédemment ce métier vivait dans l'orbite du métier des batteurs car, jusqu'à la date de 1622, on n'en voit pas trace et leur règlement qui prévoit comme chef-d'œuvre un saint Lambert ou un saint Perpète ou encore des chandeliers d'église ou un robinet, l'apparente singulièrement aux batteurs. Comme ceux-ci les potiers et fondeurs se plaignent qu'on débauche leurs ouvriers qui « commencent à se retirer ailleurs invités de plusieurs offices d'immunités et privilèges ».

Les batteurs avaient un hôpital avec chapelle que la ville reconnaît comme complètement exempt d'impôts. Ils ont aussi un moulin que le métier met en location (mai 1649) ; ce qui constitue une nouvelle preuve de la décadence. Le 23 novembre 1699, le métier des potiers, fondeurs et chaudronniers obtient ratification du règlement de 1622 avec interdiction pour quiconque ne faisant pas partie du groupe, de vendre poterie, quincaillerie et autres pareilles marchandises de cuivre. Cette interdiction mit en émoi le métier des merciers qui possédait le droit exclusif de vendre de la quincaillerie, fut-elle de cuivre. Aussi, au mois de décembre, la ville confirme le privilège des merciers et dit que les potiers qui ne sont que neuf ou dix ne pourront faire les objets dont ils veulent enlever la vente aux merciers. Ceux-ci sont de loin plus nombreux et cela va les amener à aller en France où on les attire par des avantages de toutes sortes ; ils iront à Givet alors que la ville se dépeuple et que quantité de maisons sont vides.

Pourtant, le métier des batteurs existe toujours, mais il est exsangue et au mois de février 1717, constatant que les membres ne sont plus en nombre pour élire leurs dignitaires, il est obligé de solliciter le prince pour qu'il lui adjoigne douze citoyens notables et capables. Capables de quoi ? On ne le dit pas. Il suffit de maintenir un groupe fictivement pour que ses adhérents bénéficient des privilèges qu'on tient à conserver ... Les batteurs ajoutent qu'en leur donnant satisfaction, le prince « *conservera le repos et la tranquillité dans le peuple que quelques personnes mal intentionnées de la mesme ville tachent de détruire et de brouiller* ». Le prince adjoignit les douze citoyens que le métier demandait, mais dès lors il n'y avait plus de batteurs. Il resta le métier de potiers dont le dernier règlement est du 29 janvier 1788 ; il y avait alors une dizaine de gens du métier et « *plusieurs s'ingérant d'en faire profession ores qu'ils n'y entendaient rien* » leur registre constate une absolue décadence, c'est presque la misère. Sic transit !

LA DINANDERIE

Nous allons aborder l'art sculptural représenté par la dinanderie.

En effet, dit Pinchart, la dinanderie n'est autre que de la sculpture. Elle présente des chefs-d'œuvre d'habileté de composition et d'expression tout à fait artistiques.

On donne le nom de dinanderie, dit Rodenbach, à des objets mobiliers en cuivre d'un goût artistique, fabriqués au moyen-âge à Dinant ou par des fondeurs originaires de cette ville.

Ces objets en cuivre subissaient les formes les plus variées et étaient décorés de figures saillantes, de scènes bibliques, etc.

Des artistes appartenant à notre pays, dit encore Pinchart, et que nous pouvons hardiment revendiquer comme tels, exécutèrent de nombreux travaux pour les monastères.

Il cite différents auteurs qui se sont occupés de l'industrie du cuivre à Dinant :

Le Grand d'Aussy (Histoire privée de la vie des Français, 1815, t. III, p. 403), qui exalte la valeur des produits de Dinant et relate une pièce du XIII^e siècle contenant les diverses expressions populaires d'alors ; Varin (Archives de Rheims, t. III) cite les objets fabriqués ; le comte de Laborde, Boileau (Règlement des arts et métiers à Paris ; Gérard (Paris sous Philippe le Bel) Dom Carpentier (Glosarium novum, t. XIV) ; Michelet (Histoire de France, t. IV) ; Paul Lacroix, Labarte, Jean d'Oultremeuse (édité par Borgnet), Ennen et Eckertz Gilliodts, Lippenberg et Sartorius, Didron, l'abbé Fesier, Juste, Schayes, etc., etc.

La dinanderie fut l'origine de la splendeur de Dinant, déjà florissante au XIII^e siècle, dit Sidérius, et Villenfagne cite un manuscrit du XIII^e siècle d'après lequel le cuivre de Dinant jouissait d'une réputation universelle. Ses habitants allaient principalement à Dortmund, dans la Basse-Saxe et en Westphalie, s'approvisionner de cuivre et ramenaient leurs produits fabriqués en Allemagne et dans toutes les parties du monde.

Grâce à cette industrie, Dinant devint la troisième ville de l'État au XIII^e et XIV^e siècles. Elle renfermait, du temps des ducs de Bourgogne, de 40 à 60.000 habitants et 7 à 8.000 batteurs, formant la Grande Guilde, placée dans la magistrature entre la bourgeoisie ou patriciat et les neuf petits métiers. Leur chapelle était dédiée à saint Lambert.

Il n'est donc pas inutile de rappeler l'histoire de la dinanderie.

Déjà du temps de Charlemagne, dit Rodenbach, les marchands dinantais avaient ouvert avec l'Allemagne des relations pour s'approvisionner de cuivre brut. Pinchart ne croit pas à une origine si reculée. Quoiqu'il en soit, l'abbé de Labbe, Folcuin, fit exécuter, en 965, pour son église, un ambon ou pupitre ; le lutrin avait la forme d'un aigle dans la tête mobile duquel on mettait l'encens, la fumée s'échappait par les yeux. Saint Bernard, l'an 1000, à Hildesheim, et Gervais, archevêque d'Amiens en 1055, pratiquaient le travail du cuivre et de l'or.

Erembert, abbé de Waulsort (près Dinant), mort en 1033, acquit une habilité remarquable dans l'art de travailler l'or, l'argent et le bronze ; il fit deux tableaux d'argent artistement travaillés. Richard, autre abbé de Waulsort, mort en 1046, exécuta pour l'abbaye Saint-Vanne, à Verdun, un lutrin dont le nombre de figures est très considérable ; le pupitre était un aigle, emblème de saint Jean l'évangéliste. Et les figures étaient plutôt ciselées et émaillées que travaillées et repoussées. On cite encore l'ambon de saint Exupère du monastère de Gembloux, en 1070.

Un poète italien, dit Pinchart, parlait, au XI^e siècle, avec éloge des vases en laiton qu'on exécutait en Allemagne et qu'on emportait en Italie. Le 4 décembre 1103, l'archevêque de

Cologne, Frédéric I, a la demande de l'évêque de Liège Otbert, règle les droits d'entrée et de sortie des marchandises de Dinant, de Liège et de Huy (Jean d'Outremeuse, t. V, p. 264).

L'acte, rédigé en latin, signale trois bourgeois représentant Dinant : Symon, Elverich, Alberi. (Cart.). Un acte du 5 juin 1104 nomme les Dinantais Louis, Edmond, Brunon Allaron et son frère Hubert, Henri et Ricolphe négociant avec Henri IV, à Cologne, à propos des droits d'entrée à Coblenz ; ceux des localités voisines de la Meuse donnaient une chaudière en bronze, deux bassins en métal et du vin. (Dinant faisait partie du pays de Liège, fief de l'empire d'Allemagne.) (Cart., t. I, p. 19 et 97.)

Au XIII^e siècle, le moine Théophile décrit, dans son Essai sur divers arts, la fabrication des encensoirs, le modelage en cire sur laquelle on appliquait une légère couche d'argile pour des figures et ornements extérieurs en cuivre, la fusion de la cire, le séchage des moules, la coulée du cuivre, la fabrication des feuillages avec les fers à creuser, celle de l'airain (cuivre et calamine), le repoussé, le façonnage des reliefs, etc.

L'an 1112, Lambert Patras, de Dinant, celui que divers auteurs appellent illustre qui ne fut jamais dépassé pour l'expression des figures (V. Rousseau), composa et exécuta la cuve baptismale de l'église Saint-Barthélemy, à Liège.

La cuve baptismale de Tirlemont, grossièrement faite en comparaison de celle de Liège, date de 1149. L'abbé Suger (1122 à 1132), bénédictin de Saint-Denis, près Paris, fit faire par les ouvriers de notre pays quantité d'objets remarquables, entr' autres une riche croix consacrée au pape en 1147 et les portes en bronze doré de l'abbaye avec bas-reliefs représentant la passion, la résurrection et l'ascension.

Pinchart raconte qu'un lutrin tout garni d'or et de pierres précieuses fut sauvé de l'incendie de Saint-Lambert, à Liège, en 1183. L'an 1171, des bourgeois de Dinant s'étant plaint des droits exagérés prélevés sur leurs marchandises par les percepteurs des tonlieux à Cologne, le magistrat de cette dernière ville reconnut la justesse de leurs réclamations. (Cart., t. I, p. 19)

Les monastères de Lobbes, Saint-Vanne, Gembloux, Waulsort, Saint-Trond, Saint-Berthuin, tous possédaient des spécimens des batteurs des Xe, XI^e et XII^e siècle ; le mouvement artistique était dès lors très prononcé, si bien que saint Bernard, fondateur de l'abbaye de Villers, s'éleva contre le luxe des abbayes en 1132. Il reste peu d'objets importants du XIII^e siècle. Le chandelier de Postel est de cette époque.

L'an 1203, les Dinantais font de nouveau reconnaître leurs droits à Cologne et l'an 1211 ; un acte fait mention des privilèges accordés aux citoyens de Dinant dans les villes rhénanes, pour l'exportation des métaux du Hartz, de la Saxe et de la Westphalie et l'importation de leurs produits.

L'an 1252, les objets en cuivre manufacturés à Dinant sont mentionnés en un tarif établi par Marguerite, comtesse de Flandre, pour le port de Damme. Le Grand d'Aussy, dans son Histoire de la vie privée des Français, cite une pièce du XIII^e siècle relatant la réputation de l'art des Dinantais pour la fabrication du cuivre ; Varin cite les objets fabriqués.

L'an 1265 vit naître les premières luttes entre Dinant et Bouvignes, lors de la cession du comté de Namur au comte Henri III de Luxembourg. Lambert li Cornu, de Liège, faisait, en 1217, le bassin en métal de la fontaine de Huy.

Les chroniques du XIII^e siècle, dit Pinchart, ne nous ont presque rien appris sur des œuvres en cuivre fondu ou martelé exécutées dans notre pays ; il faut cependant citer le chandelier de Parc, près Louvain, deux lutrins à Tournai ainsi que le pupitre de Saint-Vaast, le célèbre encensoir de Lille. Liège fournissait à cette époque d'habiles orfèvres et des fondeurs célèbres.

L'an 1329, les trafiquants dinantais obtenaient d'Édouard III, roi d'Angleterre, pour leur commerce avec la Grande-Bretagne, une partie des franchises accordées par Édouard I, en 1303, aux marchands étrangers sur les tonlieux.

Les marchands de Dinant, réunis en compagnie d'Angleterre (Cart. I, p. 98), étaient affiliés à la gilde ou hanse teutonique de Londres ; ils obtinrent remise de diverses marchandises par sentence du 10 septembre 1344.

Les noms de plusieurs Dinantais figurent dans les documents de cette époque :

Colard (de Wateressye de Dynancia) Watrisse, 1301 ;
Hasard, de Veel (de Vaux),
de Scioteriou et Jean Jacob, 1327 ;
Jaqmar de Huy,
Alard Salmyr et Thomas de Damheg, marchands de Dinant, en 1337 ;
Jean Hasard,
Wauthier Spylard,
Hubert et Alard Salmier,
Damheye,
Malrethyne,
Jean Lucie, en 1342 ;
Sachel, Gommaud , Jeannin de Huy, Waterce, Lesage, Sachiaulx, Hongherie, Dawaigne, en 1371.

Le Dinantais Gille de Huy est autorisé par Édouard III à trafiquer librement dans ses États.

L'histoire mentionne encore les noms de fondeurs célèbres de Dinant à cette époque :

Jean Josès, qui s'établit à Tongres en 1312 et dont la famille existait encore à Dinant en 1484 (Cart., t. III, p. 38) ;

Jean de Dinant, fondeur en pots à Louvain, 1322 ; maître Lambert de Dinant qui, en 1377 et 1378, exécuta deux ouvrages pour l'hôtel-de ville de Malines ;

Gilles de Dinant, qui fit trois grands bassins pour Jeanne, duchesse de Brabant et six canons pour le château de Dalhem, en 1379 ;

Nicolas Joseph de Dinant, cannonnier de Philippe le Hardi , en 1386 ; il fonda une cloche de mille livres, de grandes colonnes, etc., et s'établit à Dijon, faisant venir son cuivre de Dinant.

Nous trouvons encore parmi les batteurs du XIV^e siècle Hennekins d'Avenue, en 1347 ;

Lambert Malar et Colar de Loyer, en 1392 ;

Godissart père en fils, 1393 à 1464

Le chroniqueur J. Duclerc prétend qu'à cette époque les fourneaux des fondeurs de Dinant valaient plus de 100,000 florins du Rhin.

Dinant était alors prospère et Bouvigne comptait 250 batteurs avec plus de 1.000 ouvriers.

L'an 1411, les batteurs de Dinant, renonçant pour le présent et l'avenir à toute autre charte, reçurent un règlement de Jean de Bavière, évêque de Liège. Les lettres et les corporations de métiers avaient été abolies par le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut l'an 1408, mais

l'année suivante ils ordonnèrent que les métiers du pays de Liège recourent à leur prince-évêque pour en obtenir de nouveaux statuts. (Cart. I, p. 184.) Il fut institué quatre mayeurs du métier de la batterie, pas plus proches parents entre eux qu'au quatrième degré, élus par vingt prud'hommes du métier, aussi éloignés entre eux jusqu'au quatrième degré.

Les quatre mayeurs devaient, ainsi que les échevins de la ville, nommer six maîtres chacun et pouvaient, avec ces douze maîtres, gouverner le métier, imposer les amendes, briser les ouvrages mal faits, réunir la corporation quand bon leur semblait et faire respecter les droits de leur prince. Nul ne pourra être maître, s'il n'est fils de maître " nez de loyal mariage »

En 1428, Louis de Hamale fonda un lutrin pour l'église de Saint-Etienne, à Freeren, En 1435, Henri Hubert de Dinant fit un chandelier pesant 635 livres pour l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. Ce fut un fondeur de Dinant qui fit les chandeliers de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Namur.

En 1455 et 1459, (Wauters) le célèbre Jean de Geryne (de Gérin, village près de Dinant) s'établit à Bruxelles et y construisit le tombeau de Louis de Maele, comte de Flandre et celui de Jeanne, duchesse de Brabant, détruits, le premier, en 1578, le second, à la fin du XVIIIe siècle. Sa famille, expatriée, continua à s'illustrer ; on remarque encore Jacques de Gérine, devenu très célèbre à Bruxelles.

Le Cartulaire de Dinant cite les noms suivants des batteurs de cette époque :

Godiscal Parens, 1417
Hasar, 1418 à 1454 ;
de Loyer, 1419 ;
Bilhon dit le Plas, 1421 ;
Bietrant, 1422 ;
de Mons, 1435 à 1440 ;
Bouvelet, 1441 ;
Thiery de Freire, 1454.

L'an 1455, trois batteurs de Dinant, Massart, fils Jean de St Hubert, Cracolin et Jehan de Loyer, endettés, quittaient furtivement la ville avec batteries de « poelles et chaudrons » pour aller « astorer » leur industrie en Angleterre. Mais ils furent « rats » à Boemel, dans la Gueldre, signalés par le magistrat de Dinant à l'évêque de Liège .

L'an 1461, des difficultés étant survenues touchant l'administration de la ville entre les neuf métiers et celui de la batterie, des arbitres nommés par la cité de Liège décident en la halle de Dinant, d'accord avec Louis de Bourbon, évêque de Liège, que les mayeurs et douze membres de la batterie, n'étant point du conseil de la ville, doivent se conformer aux décisions de la généralité.

La ville de Dinant réclame, en 1465, à Louis XI, roi de France, la restitution d'un envoi de poelles, bassirons, frahias, chauffoirs, bachins, montant à plus de 22.000 livres de cuivre, embarqués à la foire d'Anvers pour l'Angleterre, mais prises par des gens d'armes français et retenus à Honfleur.

Ces marchandises portaient la marque renseignée aux gravures et provenaient de Jean de Halloy, Destacho, Jean de Focan, Bauduin de Sorinne, Jean de Loyer, Jacques et Loren Aux

Brebis, Salmicr, le Charpentier, Sauvage et Joset. Colard de Salmier et Jean de Focan furent envoyés par la ville en France pour soigner cette affaire.

En 1466, le débat n'était pas encore terminé et Dinant réclamait encore 13.300 livres de cuivre.

C'est à cette époque que le métier des batteurs, les neuf métiers et les bourgeois de la cité de Dinant nommaient des délégués à Liège pour négocier la paix avec Charles le Téméraire (1466). Mais des tiraillements existaient entre les neuf métiers d'une part et les bourgeois unis aux batteurs d'autre part ; ces derniers consentaient à accepter les conditions de paix.

Une lettre signée par Jehan de Focant, pour les bourgeois « *d'emmi la ville* » et par Gilles de Dréhanche, maieur du métier de la batterie, demandait, en 1466, au magistrat de Liège de mettre l'accord entre eux. Funeste dissension ! Rien n'y fit. Un coup mortel allait être porté à Dinant et à l'industrie qui l'avait enrichie, Excités contre le duc de Bourgogne, quelques Dinantais, parmi lesquels Sidérius cite Lapety, Couart, Piron, Pirson et Pirlot de Biron, élevèrent une statue de femme représentant la duchesse avec ces vers :

Quand cette femme de filer cessera

Le duc Philippe cette ville aura,

Puis un mannequin représentant le duc avec ces mots :

Voici le siège du grand crapaulx, .votre duc,

Le pape Pascal II excommunia les Dinantais, dit Sidérius, pour avoir enfreint la trêve et ordonna aux gens du duc de les punir.

Le 14 août 1466, le duc de Charolais investissait la ville de Dinant et l'anéantit. Pendant deux mois, ses gens démolirent ce que l'incendie et le pillage avaient épargné.

« Il polrait, dit Jacques de Clecq sembler que Dieu souffrist cette pugnition d'eulx faite tant pour ce qu'ilz estaient excommuniez comme pour la grande orgueil et outrecuidance ,dont ceux de la ville étaient pleins, et ne crennaient Dien ne homme »

On a écrit des poèmes sur cette catastrophe sans précédent (de Barante) dans l'histoire du monde et à laquelle des poètes, en vers latins, n'ont trouvé de comparable que la chute de Troie dans l'antiquité et la ruine de Jérusalem par Titus.

Jean le Charpentier, ancien maître de la ville, fut décapité par ses concitoyens eux-mêmes. S'acharnant à la ruine de la cité, Charles le Téméraire disperse les batteurs de Dinant dans d'autres villes du pays et de l'étranger. Il érige à Namur le métier de la batterie, prétextant « que les ouvrages de batterie de Dinant étaient austre et d'autre façon que ceux qu'on oeuvre en nostre ville de Bouvignes ». Le 29 octobre 1486, Philippe le Bon publie leurs statuts à Namur.

Bertrand deWespin, mari de Catherine Aux Brebis, Jehan de Halloy, Colard de Loyers et d'autres s'y rendirent, mais n'y restèrent pas longtemps, refusant de prêter- un serment resté inconnu. Ils partirent pour Louvain et Anvers.

Il s'établit à cette époque, avec l'autorisation des villes hanséatiques, des batteurs dinantais à Huy (Cart., t. II, p. 305), à Tournai, à Bruxelles.

Pierre Bladelin, de Dinant, se rendit, en 1467, à Middelbourg en Flandre. Il devint conseil et maître d'hôtel de Charles le Téméraire, chevalier et seigneur de Middelbourg, et sut obtenir du prince pour ses compatriotes les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissaient à Dinant.

Trois établissements principaux de fondeurs brillèrent à l'étranger, à Tournai, Bruxelles et Middelbourg depuis le XIV^e jusqu'au XVIII^e siècle.

En 1478, Louis de Bourbon confirma aux batteurs rentrés à Dinant les statuts qui leur avaient été octroyés en 1411 par Jean de Bavière tels que Wathier de Wespain, jadis abbé de Leffe, les avait copiés. Les batteurs Colard le Guillart, Massin le Moial, L. de Bien et Jehan le Charpentier furent nommés pour représenter leur métier au conseil de la ville. Ils réclamèrent de la ville de Lubbeck leur ancienne position dans la Hanse teutonique. Le nouveau sceau de Dinant date de 1478

En 1488, Jean Salmier, batteur de Dinant, marchand de la Hanse d'Allemagne, n'ayant pu vendre « ses paillez comme papelottes de kevrez », fabriqués par les batteurs Sadu, de Wespain, le Vache et de Bins, demande aux magistrats de la ville une attestation pour pouvoir les envoyer à Campen, diocèse d'Utrecht, pour les diriger de là à Londres, à ses facteurs.

Nous trouvons comme batteurs à cette époque établis à Dinant,

André le Moyaul (1489),
André Lovrier (1491),
Colin Boyleuwe (1492)
Lambert de Loyer (1498).

En 1492, l'évêque Jean de Horne, sur la plainte des Dinantais, invita les officiers de Namur à cesser leurs vexations sur les batteurs de Dinant.

Au XV^e siècle, dit Rodenbach, l'industrie du cuivre disparaît avec la guerre qui avait ruiné Dinant. Malgré leurs privilèges, les batteurs ne parvinrent qu'avec peine à relever l'industrie de leurs aïeux. Ils n'ont plus qu'un moulin, une affinoire, une fonderie et une pêcherie.

On peut y ajouter un hôpital, situé rue Grande (gendarmerie actuelle).

Les grandes luttes entre Dinant et Bouvignes avaient pris fin vers 1445, dit Pinchart.

Au XVI^e siècle, nous rencontrons encore les noms des batteurs suivants à Dinant

Tormen et Badry en 1501 et 1503 ;
Grongnar en 1502 ;
Lardenois en 1503 ;
W de Wespain, batteur et mambour de l'hôpital des batteurs, de 1504 à 1516 ;
A. de Loyer, de 1505 à 1514 ;
G. Le Covereur en 1506 ;
J. Maigre en 1507
J. Lambiche en 1509 ;

D. Bachy, J. Grognart et H. de St Hubert en 1514 ;
J. Godissart, J. Le Viau et A. de Fessar en 1516 ;
J. de St Hubert (dit Huby) et P. de Wespín en 1517 ;
W. de Wespín,
A. de Purnode,
F. Lambiche (dit Lubin),
M. Lambiche,
H. de Lohir,
C. de Lymoer,
J. Paignon,
J. Gobbin,
F. et J. de St Hubert,
W. Massinet,
A. de Suxhart en 1541
J. de Wespín en 1587 ;
C. Le Vache en 1594 ;
E. de Wespín en 1598 et D. Bodry.

Le 4 février 1522, Charles Quint, à la demande de l'évêque de Liège et de la duchesse de Bourgogne, autorise les batteurs de Dinant à trafiquer en Lorraine et dans tous les pays avec lesquels il n'est pas en guerre ; sous prétexte de guerre, on les empêchait de négocier en Luxembourg, afin de prévenir l'abandon, désolation et dépopulation de Dinant, laquelle « est principalement fondée, dit-il, sur le stil et mestier de la batterie. »

Après l'invasion française du 10 juillet 1554, Georges d'Autriche, évêque de Liège, informé que les Français avaient, pendant l'occupation de Dinant, pris, égaré, perdu les papiers et registres du métier des batteurs, leur rend leurs anciens privilèges, d'après une copie retrouvée par le chanoine N. de Mouzon, de Liège

. Cette occupation militaire avait ruiné Bouvignes, dit Sidérius, renversé les fortifications et détruit les faubourgs de Dinant. Cinquante ans plus tard, Bouvignes ne possédait plus que deux batteurs au lieu de vingt-deux et 500 habitants (Sidérius).

Dans une touchante lettre du 17 juillet 1554 (Cart.III, p. 373), nous voyons les batteurs dinantais inviter leur vieux ennemis les batteurs de Bouvignes, ruinés par la guerre, à venir se réfugier dans leur hospitalière corporation. C'est à cette époque que le métier de la batterie ordonnait à chaque batteur de mettre sa marque sur « chascun de ses produits, sous peine de douze aydans de Brabant, afin d'éviter les fraudes

Le XVI^e siècle n'apporta plus dans sa seconde moitié que famine, peste et inondations à Dinant. On cite

A. Le Moyaul, batteur en 1602 ;
Hubert de Rostenne en 1617,
N. de Wespín en 1628 et
J. Baré en 1647

Nicolas Bello et Dusart ont produit d'assez bonnes œuvres. Les chandeliers de la Collégiale sont du premier ; les musées de Bruxelles et de Namur renferment des objets fabriqués par le second en 1630 et 1670.

La statue en bronze de Guillaume de Beckman, bourgmestre de Liège, fut fondue à Dinant en 1634 et détruite en 1649. Le célèbre perron de Liège, fait sous Jean de Heinsberg, disparut en 1693

Au musée de la Société archéologique de Namur se trouve un grand bassin en cuivre avant sans doute servi à rafraîchir les vins dans quelque grande maison. Il est décoré d'ornements dans le goût du XVIIe siècle et travaillé au repoussé. Sur la panse se trouve, d'un côté, trois tours disposées comme dans un écu entre deux médaillons représentant l'un Vitellius, l'autre Vespasianus à cheval et en costume d'empereur romain. Sur l'autre côté du vase, au centre, trois disques entre les médaillons de Vespasianus et Domitianus, revêtus d'un costume mi-partie romain, mi-partie moyen-âge. Hauteur du bassin ; 27 centimètres ; longueur, 54 ; largeur : 30. Deux têtes de lion avec anneaux servent d'anses aux deux extrémités, Quatre griffes enserrant des boules sen-en t de pieds. Sur une de ces boules, on lit distinctement : « A. Dinant, par Dusart, 1633 »

Au même musée, existe un grand plat de cuivre orné de figures travaillées au repoussé. Le centre est orné d'une tête humaine entourée d'une couronne de feuillage de 40 centimètres de diamètre. Six autres têtes semblables, mais plus petites, occupent la bordure et sont entourées d'ornements et de fruits dans le goût du XVIIe siècle. Ce travail considérable dénote une grande habileté de marteau. Son diamètre est de 80 centimètres.

Il y a lieu de remarquer que dans la villa belgo-romaine d'Anthée, datant du haut-empire, on a découvert les restes d'un four qu'un habile homme du métier a déclaré avoir appartenu à un four à fondre le cuivre.

Au XVIIe siècle, commença la décadence de la dinanderie et le XVIIIe vit sa fin Le dernier souvenir matériel des batteurs vient de quitter Dinant. C'est la clef de voûte de la porte d'entrée de l'ancien moulin des batteurs (devenu la propriété des Thermes Dinantais).

On a pu voir en cette année 1887 cette pierre marquée de l'écusson des batteurs conduite en brouette à Bouvignes, l'ancienne rivale. Elle repose du reste en d'excellentes mains, chez M. Alfred Henri, numismate et archéologue d'avenir

L'écusson officiel, si je puis le dire, des batteurs de cuivre à Dinant se trouve gravée sur cette pierre authentique ; il porte sinople un chaudron d'or surmonté de deux marteaux d'argent posés debout, les têtes en sens opposés.

Loin de nous la prétention de vouloir pénétrer le mystère de la naissance de l'industrie du cuivre à Dinant. Remarquons toutefois que les conditions de son existence affluaient de toutes parts. En effet, sauf la matière première, le cuivre, que nos fabricants vont encore chercher actuellement en Angleterre, en Espagne, en Amérique, même en Australie, et dont la grande valeur peut supporter les frais d'un long transport, Dinant possédait dans ses environs tous les autres éléments : le bois de ses forêts voisines, comme combustible ; la derle ou terre à pots de Lisogne, d'Andoy, Mozet, Maizeret, la calamine du comté de Namur ; le fer forgé nécessaire aux ustensiles, les coups d'eau comme force motrice et la Meuse comme moyen de transport vers les pays d'outre-mer.

L'esprit d'entreprise aidant, l'industrie du cuivre aura été implantée dans des conditions naturellement favorables.

*Extrait de DINANT Art Histoire et Généalogie par le Baron Ferdinand del Marmol Chez A.
Gérard imprimeur-éditeur Dinant 1888*

Michel M.E. HUBERT